

## BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2006/002032**  
n° de gestion : **1991B01123**  
n° SIREN : **381 345 941 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 26/01/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

**SOLUTEC** société anonyme à conseil d'administration

chemin Ferrand Telebase 69370 st Didier au Mont d or -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)**

Concernant les événements RCS suivants :

**Modification relative aux dirigeants d'une société**

T O L

**SOLUTEC**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 1 000 000,00 euros**  
**Siège social : Télébase Lyon Saint Didier - Chemin Ferrand**  
**69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR**  
**381 345 941 R.C.S. LYON**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 22 SEPTEMBRE 2005**

L'an deux mille cinq,  
Le vingt deux septembre,  
A huit heures,

Les administrateurs de la société SOLUTEC se sont réunis en Conseil, au cabinet SOFAGEC, 35 avenue Général de Gaulle 69110 SAINTE FOY LES LYON, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Charles BRUYERE  
Monsieur Jean BRUYERE  
Monsieur André CHATEL  
Madame Bernadette ROURE

Monsieur Julien MUNAR, délégué du Comité d'entreprise, régulièrement convoqué, est absent.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jean BRUYERE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Il est donné lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Démission de Monsieur André CHATEL de ses fonctions de directeur général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En préambule, Monsieur Jean BRUYERE, Président du Conseil d'Administration, rappelle que Monsieur André CHATEL a présenté sa démission au titre de ses fonctions de directeur général à effet du 3 janvier 2006.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur André CHATEL de ses fonctions de directeur général à compter du 3 janvier 2006, ainsi que le versement d'une indemnité compensatrice de 43 750 € négociée en contrepartie de la signature d'un contrat prévoyant un engagement de non concurrence, de confidentialité sur l'ensemble de l'activité sociale ainsi qu'une interdiction de débauchage des salariés de la société SOLUTEC.

Monsieur le président demande à l'ensemble des personnes présentes à la réunion, la plus stricte confidentialité sur ces modalités.

Le mandat d'administrateur de Monsieur André CHATEL se poursuit.

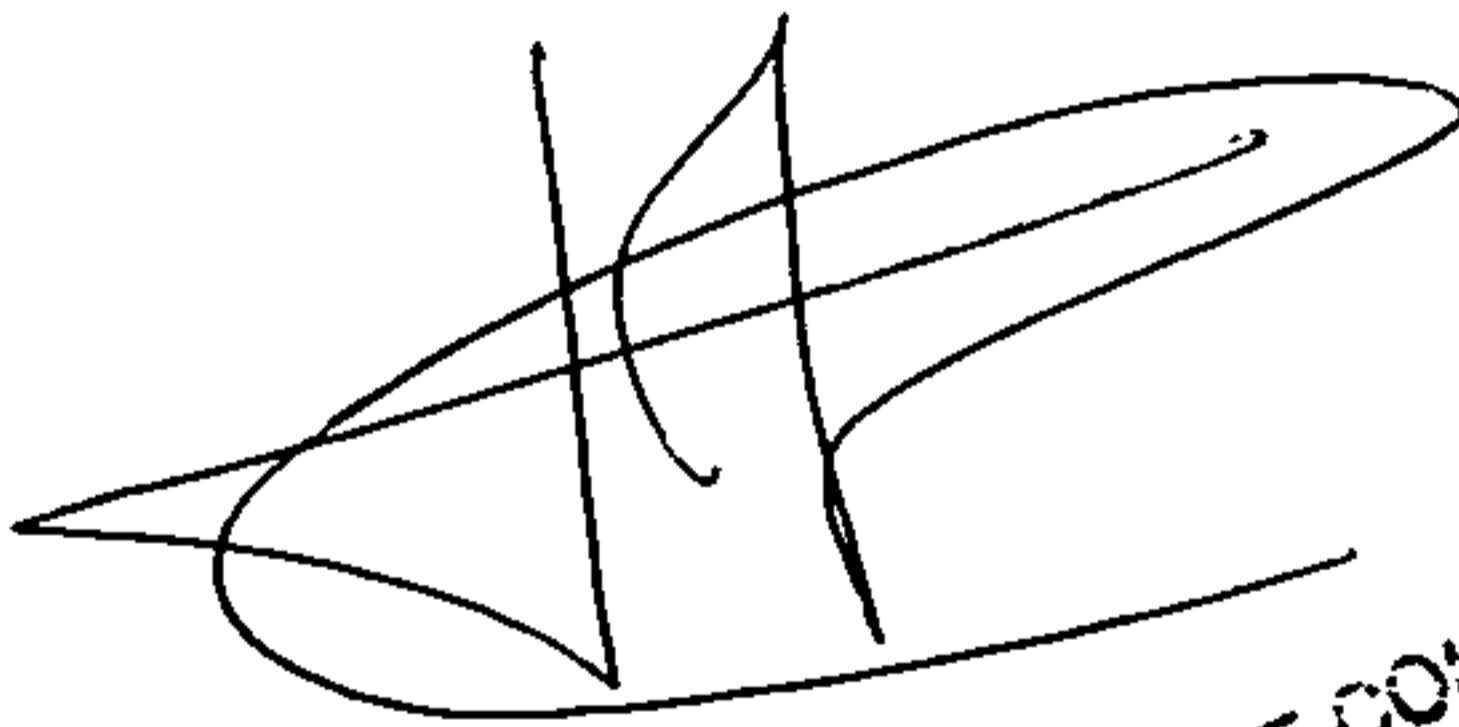
Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Jean BRUYERE ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président

Un Administrateur



**COPIE CERTIFIEE CONFORME**

